

## Des engagements clairs : Contrat d'évaluation avec offre d'achat

Entre :

Le Docteur ..., demeurant ...,  
ci-après dénommé le Vendeur

et :

la société S&P Trading, SAS au capital de 102 000 euros dont le siège social se situe au 111 avenue Victor Hugo 75784 Paris Cedex 16, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 384 229 753, représentée par son président en exercice, ci-après dénommée Gold by Gold.

### ARTICLE 1 : DÉCHETS DENTAIRES ÉLIGIBLES

Gold by Gold reçoit tout types des déchets dentaires contenant des métaux précieux à l'exclusion de ceux contenant du mercure (déchets d'amalgame principalement), conditionnés dans l'enveloppe sécurisée Goldissimo et envoyés tel que décrit sur le site [www.GoldbyGold.com](http://www.GoldbyGold.com). Seuls ces objets sont éligibles au rachat.

En cas de perte de l'envoi des objets en Or, il appartient au vendeur de se retourner contre La Poste. L'envoi en Valeur Déclarée intègre en effet une assurance proportionnelle au montant déclaré par le vendeur lors de l'affranchissement du pli (montant obligatoirement inférieur à la somme de 5 000 euros par envoi).

Le vendeur certifie : être majeur, résider en France, exercer ou avoir exercé la profession de chirurgien-dentiste, être propriétaire des déchets dentaires envoyés.

### ARTICLE 2 : RÉCEPTION, PESÉE, FONTE, ANALYSE

Le vendeur adresse ses déchets dentaires à Gold by Gold pour qu'ils soient valorisés. Dès réception de l'enveloppe sécurisée Goldissimo®, ils sont pesés et fondus avant d'être analysés par spectrométrie afin de déterminer la proportion d'Or et de Palladium du lingot ainsi obtenu. Ce service est facturé 60 euros TTC et sera déduit du règlement final.

### ARTICLE 3 : OFFRE D'ACHAT

Au plus tard le jour ouvré suivant la réception de l'enveloppe sécurisée Goldissimo®, Gold by Gold envoie au vendeur un e-mail avec les teneurs en Or et Palladium évaluées accompagnée d'une offre d'achat détaillée. Le vendeur est libre d'accepter ou de refuser cette Offre, en le signifiant expressément à l'aide des boutons « J'ACCEPTÉ » ou « JE REFUSE » présents sur l'offre d'achat mise en ligne sur la page dédiée du compte client du vendeur (directement accessible à partir de l'e-mail).

### ARTICLE 4 : DÉTERMINATION DU PRIX ET PAIEMENT

Le prix d'achat proposé par Gold by Gold dans son offre d'achat est valable pendant dix (10) jours calendaires à compter de sa date d'émission. Si le vendeur s'abstient de valider le prix ou refuse l'offre d'achat dans ce délai, celle-ci devient caduque et les objets sont renvoyés par Gold by Gold au vendeur dès règlement des frais de 60 euros TTC prévus à l'article 2. En cas d'acceptation de l'offre d'achat, un paiement par virement ou par chèque bancaire est adressé au vendeur au plus tard le jour ouvré suivant son acceptation. La Taxe forfaitaire sur les métaux précieux de 8 %, instaurée par le Code général des impôts, représentative de l'imposition des plus-values à laquelle elle se substitue et mentionnée dans l'offre d'achat, est acquittée par Gold by Gold auprès des autorités fiscales.

Fait en deux exemplaires originaux,

Gold by Gold  
Paris, le ...

Le Vendeur  
(ville, date et signature)